

Bik a Pawol

Pour le quatrième Bik a Pawol,
l'Union des Citoyens Bouillantais avec Marc Guilliod
a le plaisir de vous convier à participer
à cet espace d'échanges et de discussions sur le thème :

HÉRITAGE, SUCCESSION et INDIVISION
témoignages, informations, débats... **Entrée libre et ouverte à tous**

LE SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019 à 17h30

à la permanence du Bourg de Bouillante (à côté de la BRED)

Ce 4^{ème} BIK A PAWOL est dans la continuité de nos 3 premiers thèmes :

«les jeunes et l'argent», «bien préparer sa retraite»,

«les impôts : pour qui ? pour quoi ?»



Tél : 0690 95 49 65

#NOUSÉBOUYANT

Suivez-nous sur :  UniondesCitoyensBouillantais et  nousebouyant

QUI A DÉJÀ ABORDÉ AVEC SES PARENTS OU AVEC SES ENFANTS LA PROBLEMATIQUE DE SA SUCCESSION ET DE SON HÉRITAGE ?

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



La réserve héréditaire

Un descendant direct ne peut pas être déshérité.

La loi prévoit qu'une part obligatoire soit réservée aux enfants selon leur nombre.

**Le reste (appelé quotité disponible)
peut-être légué à la discrétion du donataire,
sauf si il s'agit d'une profession réglementée
(prêtre, médecin en fin de vie, aide soignante, tuteur judiciaire...)**

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Un enfant :
réserve héréditaire = $1/2$ du patrimoine
et quotité disponible = $1/2$

Deux enfants :
réserve héréditaire = $2/3$ et quotité disponible = $1/3$

Trois enfants ou plus :
réserve héréditaire = $3/4$ et quotité disponible = $1/4$.

*Lorsqu'il n'existe pas de descendants, mais le conjoint survivant :
sa réserve héréditaire est de $1/4$ et la quotité disponible de $3/4$.*

Donation d'un bien immobilier en nu-propriété avec réserve d'usufruit

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Age de l'usufruitier	Valeur de l'usufruit	Valeur de la nue-propriété
Moins de 21 ans	90 %	10 %
21 - 30 ans	80 %	20 %
31 - 40 ans	70 %	30 %
41 - 50 ans	60 %	40 %
51 - 60 ans	50 %	50 %
61 - 70 ans	40 %	60 %
71 - 80 ans	30 %	70 %
81 - 90 ans	20 %	80 %
Plus de 91 ans	10 %	90 %

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Abattement sur les droits de succession pour les enfants

**100 000 euros renouvelables tous les 15 ans pour
les donations aux enfants**

Les dons de sommes d'argent à ses descendants (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants...) effectués par chèque, virement, mandat ou par remise d'espèces sont exonérés de droits de donation dans la limite de 31 865 euros. Cette exonération est, elle aussi, renouvelable tous les 15 ans (avant 80 ans).

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Le problème de l'absence de PLU pour les successions

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Quels sont les modes de concession dans les cimetières ?

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Est-il possible de se faire enterrer dans son jardin ?

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Oui, le préfet peut délivrer une autorisation si 2 conditions sont réunies :

- La sépulture doit ainsi se trouver en dehors d'une agglomération, et à 35 mètres au moins de toute habitation.
- Le terrain est vérifié par un hydrogéologue qui s'assure que l'emplacement choisi est éloigné d'une nappe phréatique afin de ne pas risquer de la contaminer.

Si la demande est acceptée, la famille obtient un droit individuel d'inhumer. Il faut refaire une demande pour enterrer d'autres défunts dans le même caveau.

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Peut-on disperser les cendres partout dans la nature ?

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



La dispersion par soi même est possible, mais elle doit se faire en pleine nature, hors voie publique.
Cela englobe : les forêts et les bois, la montagne, la mer.

Ne sont pas concernés et donc non autorisés :

- les jardins privés ou publics,
- les champs et les espaces cultivés,
 - les voies publiques,
- les cours d'eau et les voies fluviales.

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



La dispersion en jardin privé n'est pas autorisée mais la mise en terre de l'urne y est tout à fait possible si votre souhait est d'avoir la proximité avec le défunt qui est en urne.

Vous devez demander au préalable une autorisation préfectorale qui est souvent accordée.

Attention, vous allez créer une sépulture et de ce fait cette dernière doit être accessible à quiconque.

Donc vous allez automatiquement créer une servitude d'accès dans votre jardin.

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Exemple d'un nouveau mode d'inhumation : **le colombarium** une alternative pour les urnes funéraires

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



Le columbarium est un ouvrage destiné à recevoir collectivement les urnes funéraires.

Il se compose d'un ensemble de cases individuelles, fermées par une plaque qui supportera la gravure des noms et d'éventuels objets du souvenir, en fonction de la réglementation du cimetière.

Les cases sont des concessions renouvelables, et font l'objet d'une redevance.

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019





Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



LES GRANDES ETAPES DE LA SUCCESSION

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



L'INDIVISION,
SOURCE DE TRANQUILITE
OU SOURCE DE CONFLITS ?

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



COMMENT QUITTER UNE INDIVISION ?

vente du bien en indivision,

le partage des biens indivis,

vente des parts d'un co-indivisaire
au sein de l'indivision

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



LA LOI LETCHIMY

pour toute succession ouverte depuis plus de dix ans, le ou les indivisaires titulaires de plus de la moitié en pleine propriété des droits indivis peuvent procéder, devant le notaire de leur choix, à la vente ou au partage des biens immobiliers indivis situés sur le territoire de collectivités d'outre-mer

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019



EN DERNIER RECOURS POUR SORTIR
D'UNE INDIVISION

LE PARTAGE JUDICIAIRE

Bik a Pawol

SAMEDI 14 DECEMBRE 2019

